

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: (2) Jacques LEFERE
Administrateur délégué

Date et signature (2): Le 26/4/2005

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

CODE DE l'U.F. (3): 832301021C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 805
---------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation:

Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises:

Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s) (2)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3) 832301U21C1	Code du domaine de formation : (4) 805
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation:
 Horaire minimum:

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Réflexologie plantaire : Technologie	C.T.	B	20
Réflexologie plantaire : Travaux pratiques	P.P.	L	44
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

COPIE CONFORME

Date: 21 JUIN 2005

Signature:

A. COLLINET
 Administrateur pédagogique

Carine CACHEUX
 Carine CACHEUX
 Assistante

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	803	REFLEXOLOGIE PLANTAIRE 80 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphe 1 et 2, du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant (esthéticienne, pédicure, infirmière, kiné, aide-soignante, ou tout autre personne intéressée par le sujet), de pratiquer la réflexologie plantaire dans le seul but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie d'autrui (patient, client).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En maîtrise de la langue française,

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de message de types variés d'un niveau de langue simple ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques) ;
- écrire, en démontrant une connaissance de la langue, un message de niveau de langue simple d'au moins vingt lignes de production personnelle ou sous la dictée en respectant les règles élémentaires de l'orthographe et de la ponctuation.

En orientation spatiale,

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant, derrière) ;
- représenter le volume caché à partir d'une vue de face.

En mathématiques,

- ordonner des mesures de longueur ;
- prendre une fraction d'un nombre ;
- calculer la surface d'un carré ;
- écrire un nombre décimal en chiffres ;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication, division.

En visio-motricité,

- repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs).

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

C2D

3. CONSTITUTION DES GROUPES

Aucune recommandation particulière.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

En technologie :

- de définir globalement les notions de relaxation, de douleur et d'énergie ;
- de définir et de caractériser la réflexologie et en retracer l'histoire ;
- d'identifier et de localiser les zones de massé du pied en faisant référence au schéma corporel ;
- d'identifier et de caractériser les principales fonctions de l'organisme :
 - les organes des sens, les os, les muscles, les articulations,
 - l'élimination, la digestion, la circulation, la respiration, la reproduction, la fonction endocrine,
 - le système nerveux ;
- de localiser les zones de douleur, d'expliquer les différentes techniques de massage et de préciser les buts poursuivis ;
- de décrire les adaptations de ces techniques :
 - lors de la prise en charge : - d'un nouveau-né,
 - d'un enfant,
 - d'une femme enceinte,
 - d'une personne âgée,
 - dans le cadre de troubles spécifiques tels que : - la constipation,
 - les maux de tête,
 - les douleurs ostéo-articulaires ;
- d'identifier et expliquer les conditions optimales de réalisation d'un massage du pied (posture, matériel, environnement, état d'esprit du praticien et du client) et leurs adjuvants éventuels (huiles essentielles) ;
- d'identifier les moyens complémentaires de massage (sandales hérissées, rouleaux, moyens naturels dont compléments alimentaires) ;
- de commenter la fiche client.

En travaux pratiques :

- d'aménager correctement les conditions de travail et de respecter les conditions d'hygiène ;
- de s'assurer que le pied peut subir le massage réflexe (lecture du pied) ;
- de localiser les zones réflexes et d'établir la correspondance entre les points réflexes et les différentes parties du corps ;
- d'exécuter le modelage préparatoire en vue d'une relaxation optimale ;
- d'appliquer les différentes techniques de massage selon les buts poursuivis en se justifiant ;
- d'adapter les techniques de massage réflexe à la main, à l'oreille et à l'auto-massage ;
- de remplir une fiche client ;

1. CAPACITES TERMINALES

1.1. SEUIL DE REUSSITE

L'étudiant sera capable, dans les limites de l'amélioration du bien être de la personne, dans les règles de l'art, dans le respect des conditions d'hygiène,

- de choisir la(les) zone(s) à masser en fonction des buts poursuivis et justifier ses choix en faisant appel aux notions de schéma corporel ;
- réaliser un massage réflexe du pied en justifiant les techniques utilisées.

1.2. DEGRE DE MAITRISE

- la pertinence des choix opérés,
- le degré de pertinence des choix opérés,
- la faculté d'adaptation,
- le niveau de dextérité.

2. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée avec le programme du présent dossier pédagogique.